

Andrzej Duda a annoncé ce lundi matin son intention d'exercer son droit de veto sur deux des trois lois qui doivent réformer le système judiciaire en Pologne.

Le président polonais va ainsi opposer son veto à une loi sur la Cour suprême et une loi qui modifie le statut du Conseil national de la magistrature. La première loi place la Cour suprême sous le contrôle du ministre de la Justice et prévoit de réduire le nombre de juges de la Cour suprême de 87 à 43 . . .

Lisez la suite gratuitement.

Inscrivez-vous et suivez l'actualité d'Europe centrale avec un média indépendant.

[S'inscrire](#)

[Se connecter](#)

[Découvrez notre équipe](#)

[Qui sommes-nous ?](#)